

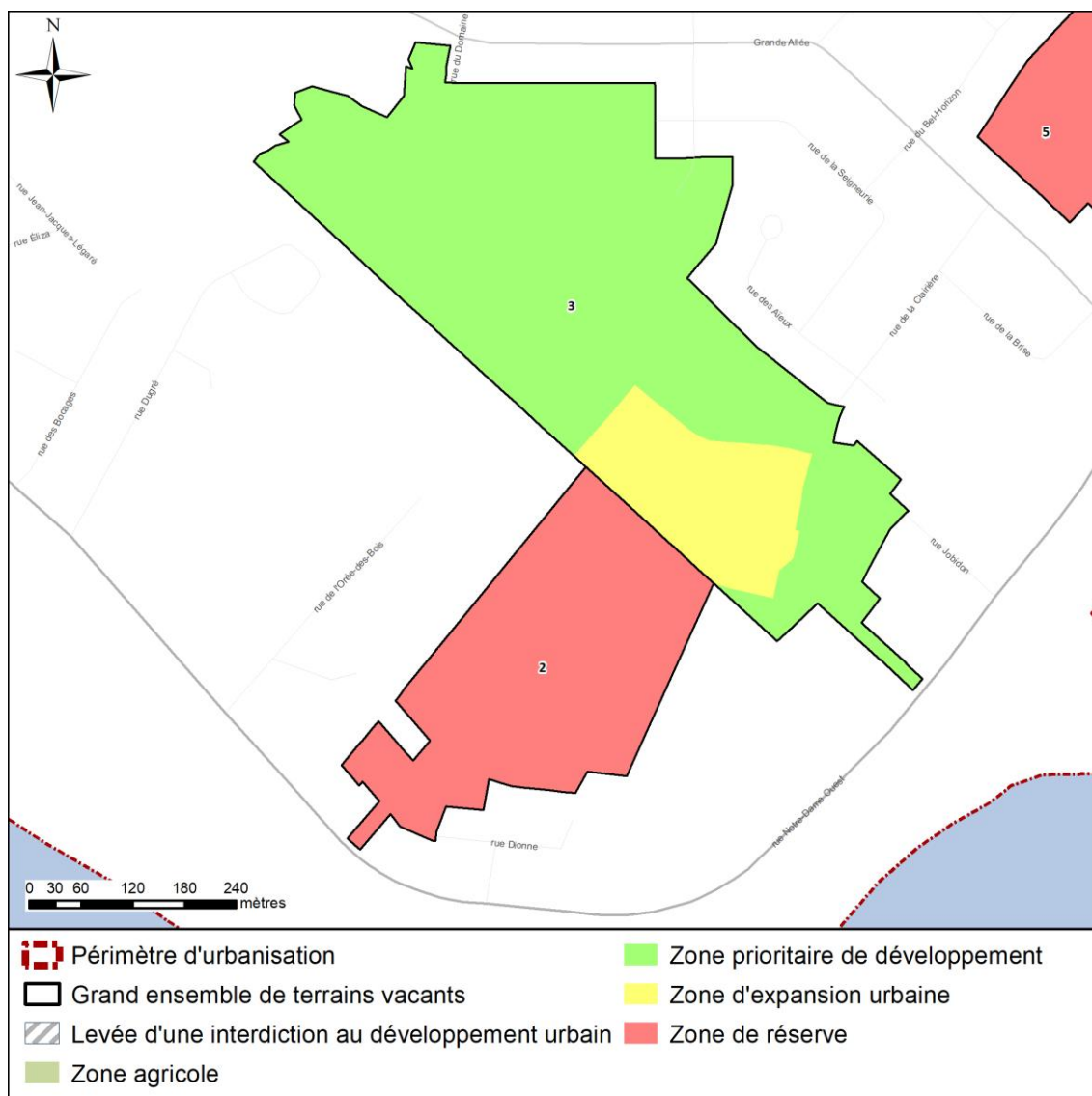
District électoral de Pointe-du-Lac

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 1^{er} octobre 2025, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 87 / 2025 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) afin d'échanger des superficies équivalentes entre la zone prioritaire de développement et la zone d'expansion urbaine pour le grand ensemble de terrains vacants 3.

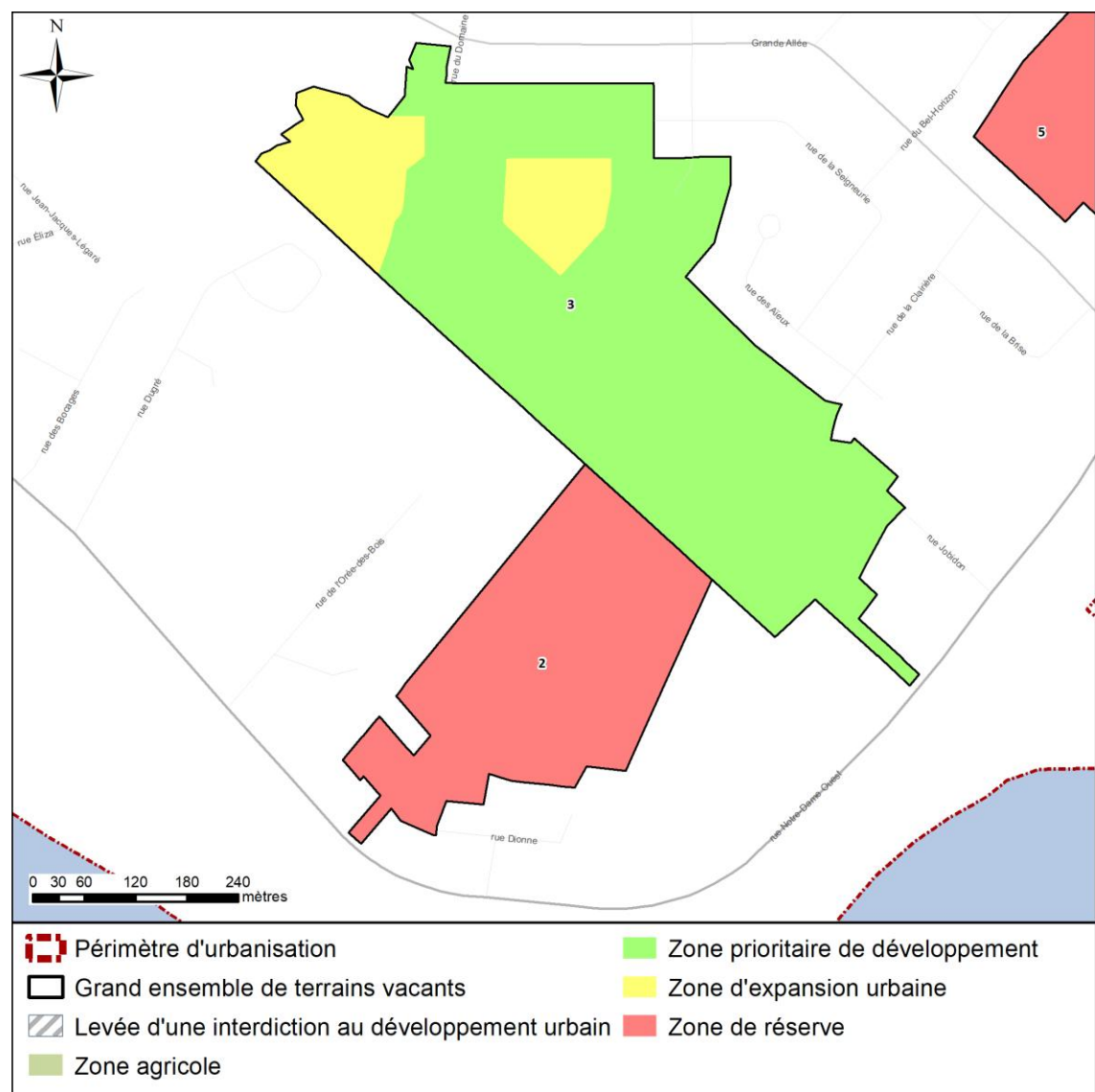
2 En résumé, ce projet vise la modification de la zone d'expansion et la zone prioritaire de développement afin d'échanger des superficies équivalentes pour le grand ensemble de terrains vacants 3.

3 Territoire visé :

Avant la modification réglementaire



Après la modification règlementaire



4 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra le **mardi 18 novembre 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter le projet de règlement n° 87 / 2025 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net.

Trois-Rivières, ce 6 octobre 2025.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002